



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Nova Scotia
Bid Fax: (902) 496-5016

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9
Nova Scot

Title - Sujet NMSO - Plastic Buoy	
Solicitation No. - N° de l'invitation E6HAL-170009/A	Date 2018-02-12
Client Reference No. - N° de référence du client E6HAL-17-0009	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier HAL-7-79203 (309)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-309-10322	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2018-01-16	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-02-27	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: MacNeil, Blaine A.	Buyer Id - Id de l'acheteur hal309
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5180 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Modification n° 2

Se trouvent ci-dessous les questions posées par les soumissionnaires ainsi que les réponses à ces questions.

1. Demande de clarification sur la présentation des soumissions en copie papier et électronique et la langue.

SECTIONS VISÉES

OCPN, partie 3.1, Instructions pour la préparation des offres.
Section 1 : Offre technique – deux (2) copies papier.

Spécification sur le rendement. Section 2.4, Produits livrables (documents à l'appui) [Exigences obligatoires].

Les fabricants doivent fournir les renseignements suivants en français et en anglais. Tous les produits livrables doivent être présentés en format PDF électronique. [...]

b. Livrable avec la soumission d'offre: Une trousse de données techniques pour chaque type de bouée [...] (la version française inverse les listes de cette section, et c'est pourquoi le b. figure en premier; les erreurs typographiques sont d'origine).

a. Livrable avec une commande subséquente : Un manuel de l'utilisateur [...] (la version française inverse les listes de cette section, et c'est pourquoi le a. figure en deuxième; les erreurs typographiques sont d'origine).

c. Livrable avec la soumission d'offre: Tous les calculs techniques doivent être effectués [...] (les erreurs typographiques sont d'origine).

Questions

1.1 Dans la première partie en référence, il n'est exigé que deux (2) exemplaires papier. Dans l'autre partie en référence, TOUS LES PRODUITS LIVRABLES doivent être en format PDF.

Dans les DOC précédentes, les exigences allaient comme suit :
deux (2) exemplaires papier;
un exemplaire PDF sur clé USB.

Pouvez-vous clarifier?

R : L'exigence est modifiée de manière à ce que le soumissionnaire doit présenter sa soumission en deux (2) exemplaires papier et un exemplaire sur clé USB. Les soumissions présentées par télécopieur ne seront PAS acceptées.

1.2 Dans la deuxième partie en référence, il est mentionné que les exigences techniques obligatoires de la trousse de données techniques et les calculs faits par un architecte naval pour chaque bouée doivent être en français et en anglais.

Il était auparavant permis de présenter sa soumission dans la langue officielle de son choix, sans nécessité de traduire. Pourriez-vous indiquer si la traduction des documents de soumission est maintenant obligatoire?

R : L'exigence est modifiée de manière à ce que le soumissionnaire puisse présenter sa soumission dans la langue officielle de son choix, le français ou l'anglais. Il n'est pas nécessaire d'avoir une soumission dans les deux (2) langues.

1.3 Toujours dans la deuxième partie en référence, il est indiqué que les manuels de l'utilisateur doivent être fournis dans les deux langues officielles. Auparavant, cependant, il était possible de fournir ces manuels dans la langue officielle de son choix, et le Canada s'occupait de faire traduire au besoin.

Nous sommes conscients que l'exigence peut avoir changé et nous pouvons y satisfaire au besoin. Pouvez-vous confirmer que c'est bien le cas?

R : L'exigence est modifiée de manière à ce que le soumissionnaire puisse présenter les manuels de l'utilisateur dans la langue officielle de son choix. Il n'est pas nécessaire d'avoir des manuels dans les deux (2) langues.

2 : Spécification sur le rendement, section 2.3.4 : Dans le cas de la bouée charpente, l'anneau de levage doit-il se situer à un endroit précis?

R : Oui. On le trouve habituellement du côté opposé à l'anneau de levage.

3 : Annexe A, section A.2 : Est-il permis qu'une bouée ait un poids inférieur à l'échelle de poids indiquée dans les exigences de rendement? Dans l'affirmative, quel est le degré de tolérance accepté?

R : Oui. La bouée peut être 5 % plus légère que ce qui est indiqué pour autant qu'elle soutienne les charges d'amarrage minimales et maximales données.

4 : Annexe A, section A.2 : Est-il permis qu'une bouée ait un poids supérieur à l'échelle de poids indiquée dans les exigences de rendement? Comment établit-on les poids maximaux? À quoi sert-il d'indiquer un poids maximal si les bouées légères ont tendance à être moins durables?

R : Non. Les bouées plus lourdes ne sont pas acceptées. Les poids maximaux sont fonction de l'équipement utilisé pour la manutention des bouées et des charges d'amarrage maximales.

5 : Annexe A, section A.2 : La construction modulaire est-elle permise pour le petit espar, la petite balise, la bouée à espar moyenne, la balise moyenne, la bouée de rivière, la bouée de rivière (faible tirant d'eau) et la grande balise?

R : Oui. Cependant, aucun point supplémentaire ne sera accordé.

6 : Annexe A, sections A.2.x.15 et A.2.x.31 : Comment l'angle d'inclinaison des bouées est-il calculé? Dans quelles conditions? Quelle est la différence entre un courant dit « opérationnel » et un courant dit « maximal »?

R : L'angle d'inclinaison sert principalement à la vitesse opérationnelle de courant (ou aux conditions opérationnelles). L'angle d'inclinaison correspond à la déviation de la lanterne installée au sommet de la bouée. Il n'y a pas de différence entre le courant opérationnel et le courant maximal.

7 : Annexe A, sections A.2.5.22 et A.2.6.22 : Pourquoi faut-il avoir deux ergots d'ancrage pour la bouée de rivière et la bouée de rivière à faible tirant d'eau? À supposer que le fait d'avoir plus d'un ergot d'ancrage a pour utilité d'orienter la bouée en fonction de la charge d'amarrage et du courant de la

rivière, le recours à un seul ergot ainsi qu'à un lest modulable pour l'orientation de la bouée serait-il accepté?

R : Oui. Le fait d'avoir plus d'un ergot d'ancrage a en effet pour utilité d'orienter la bouée en fonction de la charge d'amarrage et du courant de la rivière. Nous acceptons d'autres méthodes, mais le soumissionnaire doit montrer dans sa soumission que sa méthode fonctionne bien.

8 : Annexe B, référence 19 : Le document IALA V-128 ne contient plus le tableau 2.2 des sections transversales mentionné au critère 2.2.5.2 dans le document Spécification sur le rendement. Quelle référence faut-il alors utiliser pour évaluer la section transversale du réflecteur radar?

R : Il faut utiliser la version du document datée de mai 2004.

9 : Matrice d'évaluation : Pourquoi le polyéthylène et le polystyrène sont-ils considérés comme supérieurs au polyuréthane pour ce qui est de la flottabilité des bouées, si on en juge par les critères cotés de la matrice d'évaluation?

R : Le polyuréthane est un matériau difficile à recycler; la plupart des entreprises de recyclage au Canada ne l'acceptent pas.

10 : Références

- a) OCPN E6HAL-170009, Bouées de plastique. Section 1.2.4, Moyenne balise dotée d'une coque d'un diamètre situé entre 0,70 et 0,80 mètre.
- b) Base de paiement, Bouées en plastique. Page 1. Tableau.
- c) Spécification sur le rendement, Bouées en plastique. Page iv, section 1. Portée. 4. Balise moyenne, dont le diamètre de la coque est compris entre 0,70 et 0,80 mètre.
- d) Énoncé des travaux, Bouées en plastique. Section 1.3, Quantités. Balise moyenne, 22 unités et 22 unités.

Q : Il est question de la balise moyenne en a), en c) et en d), mais pas en b). Veuillez confirmer le nombre de balises moyennes et leur répartition par année.

R : Le soumissionnaire a raison. Il y a une erreur à corriger dans le tableau. Une version révisée de la base de paiement contenant les balises moyennes accompagnera la présente modification.

11 : Références

- a) OCPN E6HAL-170009, Bouées de plastique. Section 1.2. La bouée de rivière constitue un seul type de bouée.
- b) Spécification sur le rendement, Bouées en plastique. Annexe B. Il y a deux types de bouées, la bouée de rivière et la bouée de rivière à faible tirant d'eau.

Q : Veuillez confirmer les quantités prévues chaque année pour les bouées de rivière ordinaires et celles pour les faibles tirants d'eau.

R : La quantité de bouées de rivière à faible tirant d'eau correspond à environ 20 % de la quantité indiquée pour la bouée de rivière ordinaire. La quantité peut varier d'une année à l'autre, et le nombre donné est ainsi appelé à changer.

12 : Référence : Spécification sur le rendement, Bouées en plastique (MGCE 1050028). Section A.2.6.1.

Q : Veuillez indiquer si le diamètre de 1,0 m correspond à l'exigence minimale ou maximale. Si 1,0 m est le minimum, quel est le diamètre maximal?

R : Le diamètre de 1,0 m correspond au maximum.

13 : Référence : Spécification sur le rendement, Bouées en plastique. Section A.2.6.

Q : Les paramètres de conception pour les bouées de rivière à faible tirant d'eau manquent un peu de clarté. Existe-t-il d'autres illustrations ou images de la bouée de rivière à faible tirant d'eau désirée? Quels sont le minimum et le maximum de tirant d'eau applicables?

R : Le tirant d'eau maximal est de 0,5 m.

14 : Référence : Énoncé des travaux, Bouées en plastique. Section 1.9.1.

Q : Nous avons vu que nous avons 30 jours pour livrer les produits après chaque commande subséquente. Avons-nous plus de temps après la première commande subséquente?

R : La date de livraison sera indiquée dans chaque commande subséquente. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure d'accepter les modalités indiquées, il est possible de négocier un autre délai de livraison.

15 : Référence : Matrice d'évaluation, Bouées en plastique. Sections A.2.1.10 à A.2.8.10.

Q : Quelles données faut-il pour vérifier la section transversale minimale du radar?

R : Étant donné que les calculs de la section transversale du radar peuvent être compliqués, il est préférable de prendre contact avec le fabricant du réflecteur pour obtenir les résultats des essais en laboratoire.

16 : Référence : Spécification sur le rendement, Bouées en plastique.

Q : Accorde-t-on une marge de manœuvre dans les dimensions globales de tous les types de bouées, par exemple à plus ou moins 10 mm?

R : Un écart de plus ou moins 2,5 % des dimensions indiquées sera toléré.

17 : Référence : Matrice d'évaluation, Bouées en plastique. Sections 1.4, Type de bouée : petite bouée à espar.

Q : À l'élément TR03, Section transversale du radar, aucun nombre maximal de points n'est indiqué. Or le total de points techniques de la section est 40.

Quel est le bon nombre de points techniques?

R : Le nombre maximal de points pour l'élément TR02 est 25. Le nombre maximal de points pour l'élément TR03 est 15. Les deux (2) éléments totalisent ainsi 40 points.

18 : Référence : Spécification sur le rendement, Bouées en plastique. Section 2.3.7.1.

Q : Du document indique qu'il faut utiliser la police Arial. La police Century Gothic, qui ressemble beaucoup à Arial, est-elle acceptée?

R : Oui. Toute modification de la police utilisée doit être d'abord soumise à l'approbation de la Garde côtière canadienne.

19 : Référence : Matrice d'évaluation, Bouées en plastique. Section 1.4, Type de bouée : petite bouée à espar. Référence A.2.1.11 (en français).

Q : Il est indiqué que le nombre de points accordés pour la section transversale du radar est de 0 lorsque la section est inférieure ou égale à 2 m². Il est aussi indiqué que 10 points sont accordés pour une section de 2 à 10 m². Veuillez confirmer le nombre de points accordés pour 2 m².

R : L'évaluation de la section transversale du radar ira comme suit : 0 point pour moins de 2 m², 10 points pour 2 à 10 m² et maximum de points pour plus de 10 m².

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

E6HAL-170009 BOUÉES EN PLASTIQUE
Annexe B Base de paiement

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Prix des bouées								
Nom de l'entreprise				Date				
Adresse								
Achatsetventes.gc.ca N° de référence				N° de la modification				
<p>Remarque : le coût d'expédition est inclus dans ce prix. Qté = Quantité de commande estimée par année. Il s'agit uniquement d'estimations basées sur les données disponibles actuelles et les quantités de commande réelles peuvent différer considérablement en fonction des besoins opérationnels.</p>								
	Côte Est				Côte Ouest			
Types de bouées (Diamètre de la coque)	Unie \$ (chacune)	Qté	Multicolore \$ (chacune)	Qté	Unie \$ (chacune)	Qté	Multicolore \$ (chacune)	Qté
Petite bouée à espar (0,25 à 0,38 m) ORT		272		15		147		8
Petite balise (0,35 à 0,55 m)		136		8		74		4
Bouée à espar moyenne (0,5 à 0,7 m)		68		4		37		2
Bouée de rivière à profil normal (0,75 à 1,3 m)		14		1		8		1
Balise moyenne (0,7 à 0,8 m)		12		1		8		1
Bouée de rivière à profil bas (s.o. à 1 m)		102		6		55		3
Grande balise (1,1 à 1,3 m)		34		68		19		1
Pilier (1,4 à 1,5 m)		68		4		37		2
<i>Nom des soumissionnaires</i>								

E6HAL-170009 BOUÉES EN PLASTIQUE
Annexe B Base de paiement

<i>Signature</i>	
------------------	--

Remarques:

1-Les tableaux Critères techniques doivent être remplis et soumis avec votre proposition.

2-La méthode de sélection sera effectuée article par article avec une offre à commandes potentielle émise par type de bouée pour chaque emplacement par type de couleur.

3-Tous les efforts seront faits pour commander au moins dix bouées à la fois. Si moins de dix bouées doivent être commandées en même temps, le client et l'entrepreneur peuvent négocier des frais d'expédition supplémentaires qui doivent être équitables et acceptables pour les deux parties.

4-Il peut y avoir une demande occasionnelle de livraison à un endroit autre que Dartmouth (N.-É.) ou Victoria (C.-B.). Dans ce cas, le client et l'entrepreneur peuvent convenir d'utiliser les coûts pour l'emplacement le plus proche, indiqué ci-dessus, ou ils peuvent négocier des frais d'expédition qui doivent être équitables et acceptables pour les deux parties.